



### Références du document :

Objet : Honoraires Agence

Référence du document : Honoraires\_V2-06/2021

Date : 29-juin-21

### 1. HONORAIRE DE TRANSACTION : ANCIEN (Appartement, Villa, Annexe) & TERRAIN

Sauf cas particulier\* et mention contraire sur l'annonce, l'honoraire affiché dans la présente section est à la charge du vendeur et inclut la T.V.A de 20%. Dans nos annonces, cet honoraire est alors inclut dans les prix présentés.

\*Cas particuliers :

-  Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence. Dans ce cadre, l'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucuns honoraires ou de frais. Ainsi, notre agence sera rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente par voie de rétrocession d'honoraires.
-  Si par accord contractuel des parties l'honoraire de vente est à la charge de l'acquéreur, sa valeur reste identique.

#### 5% du prix de vente T.T.C (soit 4,16% H.T)

Ces honoraires sont pratiqués dans une majorité des transactions et restent exceptionnellement susceptibles d'évoluer dans des limites proches des conditions établies.

### 2. HONORAIRE DE TRANSACTION : PRODUITS PROFESSIONNELS

S'entend par produit professionnel murs commerciaux, fonds de commerce, bureaux, locaux commerciaux ou industriels. L'honoraire de **8 % T.T.C** (6,66 % H.T) affiché dans la présente section est à la charge de l'acquéreur et inclut la T.V.A de 20%.

### 3. ESTIMATION DU BIEN AVEC OBJECTIF DE VENTE

Cette prestation n'est pas facturée.

### 4. ESTIMATION DU BIEN SANS OBJECTIF DE VENTE

Dans le cadre d'une estimation sans intention de vente, cette prestation à la charge du propriétaire est facturée **150 € T.T.C**